

Ordre des Avocats du Sénégal

Election du Dauphin

Avis rectificatif

La date de l'élection du Dauphin du Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Sénégal est fixée au jeudi 09 juillet 2015 et non au 07 juillet, comme indiqué dans un précédent avis.

Monsieur le Bâtonnier rappelle, que l'élection se déroulera conformément aux dispositions de la loi 2009-25 du 08 juillet 2009 articles (23 à 27), portant modification de la loi N° 84-09 du 04 janvier 1984, complétée par la loi 87-30 du 28 décembre 1987, relative à l'Ordre des Avocats et du Règlement N°05/CM/UEMOA, relatif à l'harmonisation des règles régissant la profession d'Avocat dans l'espace UEMOA.

Le Bâtonnier de l'Ordre
Me Ameth BA

